

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat (e) aux prochaines élections présidentielles

L'aide à domicile du secteur associatif représente à elle seule 226 500 salariés et électeurs potentiels.

27 % ont plus de 55 ans, 77 % des salariés finissent en inaptitude avant leurs départs à la retraite.

Nos professions ont un taux plus élevé d'invalidité et d'incapacité de travail que dans le BTP.

Nos métiers sont indispensables... comme l'a révélé la pandémie liée à la Covid.

Nous avons toujours répondu présents, au début sans matériel de protection, mais actifs, de jour comme de nuit, battant la campagne et les villes pour continuer d'assurer nos missions d'utilité publique auprès des personnes âgées, des familles ou des personnes en situation de handicap.

La crise de la Covid n'a fait que détériorer nos conditions de travail, la complexité des missions et nos contraintes professionnelles. Elles font souvent l'objet d'une méconnaissance totale de la part des élus.

**Nos salaires :** 972 euros brut en moyenne (Rapport de branche), alors que le seuil de pauvreté est établi à 1102 euros. L'avenant 43 devait améliorer la rémunération de tous les salariés de la branche. Ce n'est pas le cas, car avec la revalorisation du SMIC au 1er octobre 2021 et au 1er janvier 2022, certains salariés restent immergés encore sous le SMIC, avec des contraintes et des frais professionnels de plus en plus forts notamment en raison des prix des carburants.

**Indemnités kilométriques :** Depuis 2009, les indemnités kilométriques n'ont pas été revalorisées. Cela accentue encore, la perte du pouvoir d'achat des salariés. Il faut savoir, qu'un intervenant à domicile peut effectuer jusqu'à 1500 kms par mois, avec son véhicule personnel, en milieu rural. Le remboursement est actuellement de 0,35cts du km. Le litre d'essence sans plomb coûtait 1,08 euros à cette époque et aujourd'hui il avoisine les 2 euros, Faites le calcul !!

**Turn-Over et temps partiels :** Les conditions de travail aggravent un turn-over élevé et induisent un manque d'attractivité de ce secteur non délocalisable et essentiel. La prise en charge de nos anciens et des plus faibles doit être le signe d'une société juste et solidaire. Concrètement, 89% des salariés sont à temps partiel subi.

**L'APA :** Le financement via les Conseils Départementaux, favorise les inégalités territoriales, tant pour les salariés que pour les usagers. L'APA doit être équitable d'un département à l'autre et doit être revalorisée à 30 euros de l'heure pour un virage domiciliaire de qualité souhaité par la majorité de français.

## D'autres propositions concrètes pour améliorer les conditions de travail :

Pour rendre le secteur plus attractif, il faut améliorer les rémunérations des salariés à la hauteur de la pénibilité et des enjeux sociétales de nos métiers.

- Augmenter la valeur du point de 5.50 à 7 euros indexée sur le SMIC.
- Revaloriser les indemnités kilométriques à 0,60 centimes.
- Prise en compte de tous les frais professionnels.
- Organisation du travail en demie journée. Incluant toutes les interventions et tous les temps de déplacement comme cela existe dans SSIAD (service de soin à domicile).
- Mise en place de temps de concertation entre salariés. Cela existe dans la convention collective mais n'est pas toujours respecté.

Le scandale des maisons de retraite privées démontre la dérive du système marchand qui préfère générer des profits au détriment du bien-être de nos aînés.

- La perte d'autonomie à domicile doit dépendre d'un service public pris en charge à 100% par la Sécurité Sociale financé par les cotisations sociales.

Madame, Monsieur, nous vous demandons d'intégrer nos propositions à votre programme afin que les salariés de notre secteur puissent vivre dignement de leurs salaires et que les citoyens en perte d'autonomie qui souhaitent vivre et mourir à leur domicile soient accompagnés selon leur besoin. Dans le cas contraire nous souhaiterions connaître votre position sur les points que nous avons explicités.

Pour plus d'information nous nous tenons à votre disposition.